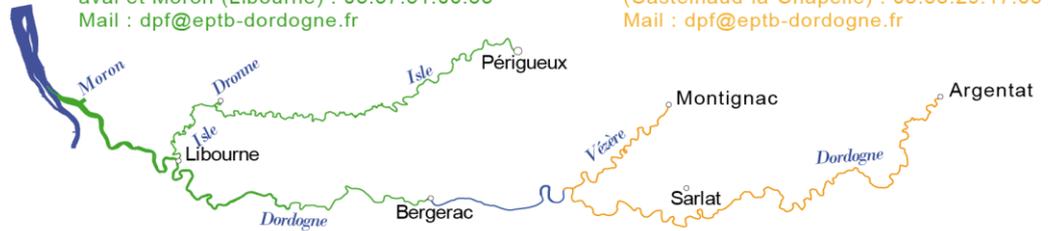




Secteur Isle et Dronne (aval Coutras), Dordogne
 aval et Moron (Libourne) : 05.57.51.06.53
 Mail : dpf@eptb-dordogne.fr

Secteur Vézère et Dordogne amont
 (Castelnaud-la-Chapelle) : 05.53.29.17.65
 Mail : dpf@eptb-dordogne.fr



DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX DANS LE DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

Le présent formulaire vous concerne si vous souhaitez engager des travaux sur le domaine public fluvial ou sa servitude de marchepied, de quelque nature qu'ils soient et quelle que soit l'emprise. Il a pour objet de simplifier les demandes et de nous permettre d'appréhender la nature et la consistance des travaux souhaités. Il doit être accompagné de tout élément d'aide à la compréhension du projet (localisation, plan, coupe, photos, devis...).

Le délai d'instruction de la demande peut varier en fonction de la complexité du projet. Le délai d'instruction pour obtenir une réponse est de **4 semaines minimum** à partir du moment où le dossier est réputé complet.

Une notice en fin de document vous aide à remplir le formulaire

CADRE RESERVE AUX SERVICES D'EPIDOR

Date de réception :

Date envoi accusé de réception :n°

Date envoi réponse :n°

Demande de complément : Oui Non

Lesquels :

Nom de l'agent en charge du dossier :

Autorisation : Oui Non

Si non, pour quelles raisons :

.....

a- Porteur de projet

Particulier Collectivité Société Travailleur indépendant Association

Nom, prénom (représentant légal) :

.....

Adresse :

.....

E-mail :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

f- Emprise des travaux

Emprises au sol temporaire et permanente du projet (si connue) : (m2)

· Longueur (si linéaire impacté) : m

· Emprises en phase de chantier : m

Pour accéder à la zone de travaux, j'emprunterai :

Ma propriété Le Domaine Public (voirie) La servitude de marchepied*

La propriété privée de (nom du propriétaire)** :

** Servitude de 3,25 m longeant le domaine public fluvial sur les propriétés riveraines, uniquement à l'usage des piétons (véhicules interdits)*

*** Fournir l'accord écrit du propriétaire riverain autorisant le passage sur sa propriété*

g- Prise en compte des autres usages

Impact vis-à-vis des usages

Coupure de la continuité de la servitude de marchepied

Entrave partielle ou totale de la passe de navigation

Abaissement du niveau d'eau

Autres atteintes possibles, lesquelles :

Sécurisation de la zone de travaux terrestre et/ou aquatique :

.....

.....

h- Calendrier/durée

Indiquer la durée des travaux et la période envisagée (et/ou fournir un calendrier prévisionnel) :

.....

.....

.....

.....

i- Nature et étendue des influences potentielles du projet*

Cochez ci-après les perturbations potentielles du projet et précisez leur étendue :

Vis-à-vis du milieu

- | | Permanent | Temporaire |
|---|--------------------------|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> Destruction de milieux naturels (prairies ; forêts alluviales, ripisylve...) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Dérangement des espèces /
(coupure continuité, alimentation, reproduction, repos, vibrations, bruits) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Poussières (pistes de chantier, circulation ...) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Pollutions prévisibles
(utilisation de produits chimiques, rejets dans le milieu aquatique, poussières, déchets...) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

si oui, de quelle nature ? :

.....

Autres atteintes possibles, lesquelles :

.....

**des mesures compensatoires peuvent être demandées par EPIDOR*

j- Habitats et espèces potentiellement impactés

Le projet est situé à l'intérieur, en tout ou partie, d'un site Natura 2000

Site : (n° de site : FR _____)

Remplissez en fonction de vos connaissances :

Milieux naturels :

TYPE D'HABITAT NATUREL	Perturbation (O/N)	Permanent/ Temporaire	Pollution (O/N)	Permanent/ Temporaire
Forêts		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Falaise/éboulis		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Cours d'eau		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Berges		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Grèves//Aubarède		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Prairie humide		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Autre type de milieu		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Espèces, faune, flore :

Présence d'espèces sensibles : oui non

Lesquels (Oiseaux, Mammifères/Plantes/Poissons) :

.....

n- Liste des pièces à fournir

- Formulaire ci-joint dûment rempli, daté et signé *
- Devis ou tout document permettant de justifier le montant prévisionnel**
- Accord du (des) propriétaire(s) riverain(s), en cas d'accès à la rivière par une propriété privée (courrier ou formulaire)*
- Plan de situation du projet sur IGN 1/25000*
- Plan (de masse, plans de coupe et/ou profil*
- Calendrier prévisionnel*
- Descriptif précis et détaillé des travaux envisagés (matériaux utilisés et moyens envisagés...) sauf si description dans le présent formulaire*
- CCTP de consultation des entreprises pour les collectivités ou leur groupement**
- Justificatif d'identité (pièce d'identité pour les particuliers, un extrait du KBIS pour les entreprises, les statuts pour les associations)*
- Pour les nouvelles installations couvertes (<20 m²), le récépissé de dépôt en mairie du dossier de déclaration préalable de travaux

* A fournir obligatoirement

** Si concerné

Les documents sont à retourner par voie postale à EPIDOR :

- Secteur Vézère et Dordogne amont de Bergerac : EPIDOR
Place de la Laïcité
24 250 Castelnaud-la-Chapelle

- Secteur Isle, Dronne et Dordogne aval de Bergerac : EPIDOR
61 Cours des Girondins
33 000 Libourne

Ou par mail à l'adresse :

dpf@eptb-dordogne.fr

Avertissement : Le porteur de projet s'engage à avoir pris connaissance des éléments suivants



- Aucune autorisation ne sera délivrée si le dossier transmis est incomplet.
- Le **délaï d'instruction** d'un dossier complet est de **4 semaines minimum** en fonction des dossiers.
- Aucune action ne peut être engagée sans autorisation écrite des services d'EPIDOR.
- Vous devrez vous conformer aux prescriptions qui vous seront données par les agents et/ou qui seront décrites dans votre autorisation. Elles pourront être de nature à modifier votre projet initial (période de travaux imposée, matériaux interdits, dimensions réduites, etc.)
- Certains travaux sont soumis à un cautionnement qui devra être réglé avant le démarrage des travaux.
- En tant que porteur de projet, vous êtes seul responsable de tous les dommages, directs ou indirects, quelle que soit leur nature, résultant des travaux, de l'aménagement ou manifestations, affectant le domaine public fluvial ou un tiers.
- À l'issue des travaux, toute installation ou aménagement fera l'objet d'un arrêté d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial qui sera soumis à redevance annuelle. Cette redevance sera appliquée pour toute la durée de l'occupation temporaire. Les tarifs sont disponibles sur le site suivant : <https://dpf-dordogne.fr/guide-tarifaire/>.

ENGAGEMENT DU PORTEUR DE PROJET :

Je m'engage à respecter les conditions de l'autorisation qui me sera délivrée, à payer la caution domaniale* afférente à celle-ci et à signaler tout changement qui pourrait intervenir.

Fait à : _____

Le : _____

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

La caution domaniale : rayer la mention si inutile, tous les projets ne sont pas soumis à un cautionnement (voir projet concerné en annexe).*

Annexe - cautionnement

Projet soumis à cautionnement :

Les projets soumis à cautionnement sont ceux dont le montant est supérieur à 25000€ TTC.

Principe :

Une caution sera demandée pour les travaux éligibles. Elle sera reversée sous 13 mois maximum si les conditions suivantes sont réunies :

- L'ensemble des prescriptions techniques indiquées dans la convention a été respecté.
- La réception du chantier sans réserve par EPIDOR .

Tarification :

Montant du cautionnement qui correspond à 5% de la valeur TTC du projet plafonné à 10 000€. En l'absence de documents permettant d'évaluer le montant des travaux, ce sont les services qui procéderont à l'estimation du projet. Elle sera reversée sous 13 mois maximum si les conditions citées ci-dessus sont réunies.

NOTICE

a- Porteur de projet : cocher la case correspondant à votre statut et remplissez au mieux les informations vous concernant.

b- Type de travaux : cocher la case correspondant à vos travaux ou préciser dans la case « autres »

c- Localisation du projet : Compléter les informations de localisation. La rive droite et la rive gauche se déterminent en se positionnant dos à l'écoulement. Le Lit mouillé correspond à la partie immergée du fond de la rivière. La servitude de marchepied se situe sur le premier terrain praticable à 3.25 m de la limite du domaine public fluvial. Indiquer la commune, le lieu-dit et les parcelles concernées au droit du projet. Indiquer l'emplacement du projet sur un plan détaillé. Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires et définitives, chantier, accès, etc.) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000e et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

d- Déroulement du chantier : Préciser le type de projet envisagé, sa destination ainsi que les activités ou opérations annexes.

e- Autres réglementations : cocher la case correspondant à votre projet. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter le service de la police de l'eau au sein de la Direction Départementales des Territoires de votre département.

Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Corrèze
Cité administrative Jean Mantalat
Place Martial Brigouleix – BP 314
19011 TULLE Cedex
Tél : 05 55 21 80 26
Service pêche : 05 55 21 81 56
Service chasse : 05 55 21 81 54
Service police de l'eau : 05 55 21 80 55
Service de la navigation : 05 55 21 80 40

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de la Gironde
Cité administrative
Rue Jules Ferry – BP 90
33090 BORDEAUX Cedex
Tél : 05 56 24 86 52
Service pêche : 05 56 24 83 39
Service chasse : 05 56 24 83 39
Service police de l'eau : 05 56 93 38 21
Service de la navigation : 05 56 00 83 04

Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Dordogne
Cité administrative Bugeaud
Rue du 26e Régiment d'Artillerie
24024 PERIGUEUX Cedex
Tél : 05 53 45 56 00
Service pêche : 05 53 45 56 37-99
Service chasse : 05 53 45 56 37-36
Service police de l'eau : 05 53 46 56 58
Service de la navigation : 05 53 46 56 66

Direction Départementale des Territoires (DDT) du Lot
Cité administrative
127 quai Cavaignac
46009 CAHORS Cedex
Tél : 05 65 23 60 60
Service pêche : 05 65 23 62 23
Service chasse : 05 65 23 62 29
Service police de l'eau : 05 65 23 62 23
Service de la navigation : 05 65 23 60 71

f- Emprise des travaux : indiquer les surfaces concernées par le projet et les modalités d'accès à la zone de travaux.

g- Prise en compte des autres usages : décrire les mesures prises pour tenir compte des usagers de la rivière, par exemple vis-à-vis de la navigation (panneaux, ligne de vie, bouées, personnel affecté...), la servitude de marchepied (balisage, contournement...), des irrigants (information, période adaptée...), etc.

h- Calendrier/durée : indiquer la période envisagée qui doit être en adéquation avec le milieu dans le but de réduire les impacts potentiels du projet. Par exemple, pour des travaux en rivière (lit mouillé) d'août à octobre, pour des travaux d'abattage ou d'ouverture dans la végétation de septembre à février.

<p>i- Nature et étendue des influences potentielles du projet* : ce formulaire de demande se substitue au formulaire d'évaluation simplifiée des incidences NATURA 2000 uniquement dans le cas où votre projet ne fait pas l'objet d'une instruction au titre de la loi sur l'eau par les services de l'Etat.</p> <p>Il ne vous dispense pas de faire le nécessaire auprès des autres organismes concernant les réglementations auxquelles votre projet pourrait être soumis.</p> <p>Concernant Natura 2000 et pour vous permettre de remplir ce formulaire, des sites sont à disposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vallée de l'Isle de Périgueux à sa confluence avec la Dordogne : https://www.natura2000-isle-et-dronne.fr/vallee-de-lisle/ • Vallée de la Dordogne Quercynoise : https://www.eptb-dordogne.fr/contenu/index/idcontenu/187 (voir DOCOB) • La Dordogne : https://www.eptb-dordogne.fr/contenu/index/idcontenu/187 (voir DOCOB) • La Vézère : https://vallee-dordogne.fr/natura2000-vezere/ <p><i>*des mesures compensatoires peuvent être demandées par EPIDOR</i></p>
<p>j- Habitats et espèces potentiellement impactés : indiquer le site Natura 200 concerné, il est composé des lettres « FR » suivi de 7 chiffres par exemple, « FR7200660 ».</p> <p>Attention, selon les cas, un projet peut avoir une influence sur une zone plus étendue que la seule emprise du projet. Cette zone d'influence dépend à la fois de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (rejets dans le milieu aquatique, bruit, poussières...). La zone d'influence est en général plus étendue que la zone d'implantation.</p> <p>Indiquer les perturbations potentielles du projet, et la durée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Destruction de milieux naturels (pelouses sèches, prairies ; boisements, haies...) • Dérangement des espèces (zone d'alimentation, de reproduction, de repos) • Coupure de la continuité des déplacements des espèces • Vibrations, bruits <p>Indiquer par oui ou non les pollutions induites par le projet et la durée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poussières (pistes de chantier, circulation, ...) • Stockage temporaire de déchets • Pollutions prévisibles (utilisation de produits chimiques...) si oui, de quelle nature ? • Rejets dans le milieu aquatique (eau pluviale, eaux usées, ...) <p>Indiquer si vous avez connaissance de la présence d'espèces sensibles concernées par le projet et lesquelles.</p>
<p>k- Mesures de préservation de l'environnement et intégration paysagère : indiquer les mesures permettant d'éviter, de réduire ou de compenser les impacts potentiels du projet sur le milieu (habitats naturels et espèces animales et végétales), de maintenir le bon état écologique du lit et des berges ainsi que les dispositions permettant une bonne intégration paysagère à l'issue des travaux (ou dossier en annexe)</p>
<p>l- Conclusion au titre de Natura 2000 : il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.</p>
<p>m- Montant prévisionnel : indiquez le montant prévisionnel des travaux dans le domaine public fluvial (joindre tout document devis, marché...)</p>
<p>n- Liste des pièces à fournir : cocher les cases correspondant aux documents fournis.</p>